

Mairie de SAINT-BRIEUC

Aménagement du plan d'eau de Robien sur les communes de SAINT-BRIEUC et de PLOUFRAGAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 11 décembre 2020, une enquête publique est ouverte du 5 janvier 2021 (9 h 00) au 25 janvier 2021 (17 h 00). Cette enquête est organisée suite à la réception, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, de la demande d'autorisation environnementale présentée par la mairie de SAINT-BRIEUC le 12 décembre 2019 et complétée le 24 septembre 2020, concernant l'aménagement du plan d'eau de Robien sur les communes de SAINT-BRIEUC et de PLOUFRAGAN.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale en application des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, sous les rubriques : 3.1.2.0 et 3.2.4.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du même code.

Le dossier d'enquête publique contient le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment une étude d'incidence, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique, les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique par l'Office français de la biodiversité, la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Saint-Brieuc, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Fédération des Côtes-d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage aux avis émis lors de la consultation des services.

M. Michel CAINGNARD (ingénieur en agriculture en retraite) est désigné commissaire enquêteur.

Toute personne intéressée par cette enquête publique peut prendre connaissance de ce dossier (versions papier et numérique) dans les mairies de SAINT-BRIEUC (siège d'enquête) et de PLOUFRAGAN aux jours et heures habituels d'ouverture au public et formuler ses observations ou propositions :

- soit sur les registres d'enquête mis à sa disposition dans les mairies de SAINT-BRIEUC et de PLOUFRAGAN ;
- soit par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de SAINT-BRIEUC (siège d'enquête) en mentionnant sur l'enveloppe : M. le Commissaire enquêteur – Hôtel de ville - Place du Général-de-Gaulle - 22000 SAINT-BRIEUC. Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse : ddtm-se-enquetedepublique@cotes-darmor.gouv.fr). Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet de la mairie de SAINT-BRIEUC (<https://www.saint-brieuc.fr>) et versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie ;
- soit directement au commissaire enquêteur lors des permanences qu'il tiendra dans les mairies de :

| | Dates | Heures |
|--------------|-----------------------------|----------------------|
| SAINT-BRIEUC | le mardi 5 janvier 2021 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| | le samedi 16 janvier 2021 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| | le lundi 25 janvier 2021 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| PLOUFRAGAN | le mercredi 13 janvier 2021 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Le dossier d'enquête publique peut être aussi consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor (www.cotes-darmor.gouv.fr) à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques » et sur celui de la mairie de SAINT-BRIEUC dédié à cette enquête (<https://www.saint-brieuc.fr>).

A l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM - service environnement) qui la transmettra aux mairies de SAINT-BRIEUC et de PLOUFRAGAN pour être consultée par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor : www.cotes-darmor.gouv.fr à la rubrique « Publications - Enquêtes publiques » pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête et seront consultables sur le site internet de la mairie de SAINT-BRIEUC (<https://www.saint-brieuc.fr>).

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête peut s'adresser à :

- M. Chérif IZRI, Directeur Environnement, Santé et Développement Durable à la mairie de SAINT-BRIEUC (courriel : cherif.izri@saint-brieuc.fr) (tél. : 02 96 62 56 71) ;
- M. David ETIENNE à Saint-Brieuc Armor Agglomération (Direction Eau et Assainissement - Service Bassins Versants) (courriel : david.etienne@sbaa.fr) (tél. : 02 96 58 51 33).